

**TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024**

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président et au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces et des documents aux membres de l'Association et de la réunion.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du Trésorier, le rapport d'activité sur la situation morale et financière de l'Association ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Bilan, comptes de résultat et annexes) et donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration, y compris sortants ou ayant démissionné en cours d'année pour leur gestion dudit exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat s'élevant à **317 393 Euros** au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à **7 147 527 Euros** contre 6 830 134 Euros au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2024.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve pour l'année 2025 le montant de la cotisation annuelle à l'Association CentraleSupélec Alumni et le montant de l'abonnement annuel à la revue CentraleSupélec selon la grille tarifaire suivante :

TARIF Cotisations CSA 2025

	Cotisation	Abonnement à la revue
Promotion 2020 à 2024	50 €	48 €
Promotion 2015 à 2019	100 €	48 €
Promotion antérieure à 2015	190 €	48 €
Cotisation retraité	160 €	48 €
Cotisation Premium	300 €	offert
Cotisation Premium Plus	500 €	offert
En repositionnement	50 €	
Conjoint veuf non alumni	100 €	
Membre associé	190 €	
Annuaire (*)		380 €
Abonnement revue seule		72 €

* Annuaire offert pour tous les cotisants à leur demande

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve la mise en place de Cotisations à vie à CentraleSupélec Alumni, prélevées à l'inscription, pour les diplômés Bachelors et Masters délivrés par CentraleSupélec.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget de rénovation du 5^{ème} et 6^{ème} étage de la Maison CS. Le 5^{ème} étage est consacré à une salle du conseil et un espace dédié aux alumni et le 6^{ème} étage est consacré aux bureaux des permanents et aux bureaux de travail pour les alumni. Un open space permet d'optimiser les espaces et les rendre conviviaux.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve la création d'un groupe professionnel « CentraleSupélec Alumni - Service Public ».

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la création d'un Think Tank appelé Institut de prospective CentraleSupélec.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Élection pour le premier collège d'Administrateurs :

Membres sollicitant leur élection dans le premier Collège d'Administrateurs regroupant les candidats présentés par les groupes et les promotions

8 candidats à élire dont 4 issus des groupes et 4 issus des promotions

Les candidats présentés par leur groupe ou leur promotion, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le premier collège d'Administrateurs, pour une période de deux années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la Loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessous, approuve l'élection comme membres au Conseil d'Administration au titre du premier collège d'Administrateurs:

Diplôme	Nom et prénom	Année Promotion	Groupe/ promotion représenté(e)	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
S	AUBET Stéphane	1994	Région			
ECP	DELCROIX Guy	1973	Promo			
ECP	DURR Camille	2006	Promo			
ECP	HENRY Jean-Joseph	1981	Promo			
S	JURA Albin	2008	Groupe Prof.			
S	MORAND Pascal	1985	Groupe Prof.			
CS	NI Clara	2022	Groupe Prof.			
ECP	TEMIN Pascale	1986	Région			

TREIZIÈME RÉOLUTION

Élection pour le second collège d'Administrateurs :

Membres qui se portent candidats de manière individuelle – 4 candidats à élire

Les candidats de manière individuelle, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le second collège, pour une période de deux années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessous, approuve l'élection comme membres au Conseil d'Administration au titre du second collège d'Administrateurs :

	Diplôme	Nom et prénom	Année Promotion	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
1	ECP	SOUIED Jérôme	1994			
2	S	BOURIAUD VILASECA Béatrice	1998			
3	S	CIZAIRE Claire	2006			
4	ECP	GALLE Jean-Loïc	1982			
5	S	LEVEL Antoine	2002			
